

## **Nouvelles politique et procédures d'admission pour le programme de doctorat clinique à l'école de psychologie**

Le 17 septembre 2021, l'École de psychologie a adopté des objectifs en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour les admissions aux programmes d'études supérieures en psychologie. Ces objectifs comprennent la résolution des obstacles historiques et actuels auxquels se heurtent des Noirs, des Autochtones et des personnes de couleur pour accéder aux programmes canadiens d'études supérieures en psychologie (cliquez [ici](#) pour consulter le document). Dans le cadre de cette initiative, nous avons modifié nos procédures d'admission pour le programme de doctorat en psychologie clinique. Ces changements s'appliquent aux candidatures pour l'année universitaire 2023-24. Les deux principaux changements concernent 1) la mise en place d'un bassin de candidats BIPOC et 2) la révision de la grille de notation pour les admissions.

### **Bassin BIPOC**

Le 17 février 2022, le conseil de l'école a adopté une motion autorisant la création d'un bassin de BIPOC dans les filières française et anglaise de notre programme de psychologie clinique (cliquez [ici](#) pour voir le document). Comment cela fonctionnera-t-il ? Les candidats à l'admission auront la possibilité de déclarer eux-mêmes leur statut de BIPOC lors de leur demande d'admission au programme de psychologie clinique. L'École a adopté la même définition du concept de SPICT que celle utilisée par Statistique Canada, qui inclut les personnes issues des milieux suivants : Noirs, Autochtones, personnes de couleur, Sud-Asiatiques, Chinois, Philippins, Latino-Américains, Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques de l'Ouest, Coréens et Japonais et autres personnes racialisées. La question d'autodéclaration, qui demande si le candidat se considère comme BIPOC ou non (c'est-à-dire une question oui/non) est facultative. Les candidats qui laissent la question en blanc seront tout de même considérés pour l'admission. En résumé, les candidats qui cochent la case "oui" à cette question seront considérés comme faisant partie du groupe des BIPOC et ceux qui cochent la case "non" ou qui laissent la question vide seront considérés comme faisant partie du processus d'admission général.

Lorsque le comité d'admission se réunira pour déterminer les offres faites aux étudiants pour l'entrée dans notre programme de psychologie clinique, il déterminera d'abord les offres à faire aux candidats qui ont auto-déclaré leur statut de BIPOC. Jusqu'à 67% de nos offres initiales dans chaque filière linguistique (anglais et français) seront remplies par ce groupe de candidats. Nous avons choisi de faire des offres à ce pourcentage de candidats parmi notre bassin de personnes ayant le statut de BIPOC afin de remédier au manque de représentation dans le domaine de la psychologie clinique et de remédier à une histoire de partialité systémique dans les admissions aux programmes de psychologie clinique à travers le Canada. Après avoir décidé des offres dans les pools de BIPOC dans chaque filière clinique (français et anglais), les offres restantes pour chaque filière linguistique seront déterminées.

### **Grille de notation des admissions**

Nous avons également révisé notre grille de classement des admissions afin de répondre à deux objectifs : rendre la grille de notation plus équitable et faire en sorte que la grille de notation reflète davantage les compétences/aptitudes importantes pour notre programme actuel de doctorat en psychologie clinique.

Veillez consulter la grille de notation [ici](#).